



Bamako, le 23 MARS 2016

Le Ministre de l'Economie et des Finances

N°01472 /MEF-SG

M

Mesdames et Messieurs :

- Les Ministres ;
- Le Secrétaire Général de la Présidence de la République ;
- Le Directeur de Cabinet de la Primature.

**Objet :** Utilisation du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP).

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion des finances publiques, le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) a été développé et mis en production par mes services techniques, conformément aux recommandations de l'UEMOA.

A cet effet, la lettre circulaire N°00035/MEF-SG du 07 janvier 2016 vous a été adressée pour inciter vos services techniques concernés à utiliser le système, afin d'améliorer la gouvernance financière par la transparence et la célérité des procédures de gestion de la commande publique.

Cependant, force est de constater que le système est faiblement utilisé par vos différents services, dans le cadre du traitement des dossiers de passation des marchés publics.

Dans le souci de répondre aux exigences des dispositions communautaires et d'avoir des statistiques fiables et à bonne date sur les marchés, j'ai instruit à la Direction Générale des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (DGMP-DSP) de subordonner, à partir du 31 Mai 2016, le traitement de tout dossier de marchés à l'utilisation de SIGMAP.

Pour tout besoin d'appui, veuillez contactez la DGMP-DSP ou la CAISFF.

Je vous remercie de votre collaboration.

**P.J :** Copie de la lettre Circulaire N°00035 /MEF-SG du 07 janvier 2016.

Ampliations

- Primature ..... P/CR
- DGMP DSP ..... P/Suivi
- CAISFF ..... P/Suivi
- ARMDS ..... P/Suivi



Docteur Boubou CISSE